

**ARRETE N°SU2023-288 PORTANT ELECTION DU DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE
UNIVERSITE**

LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE

- *Vu le code de l'éducation et notamment son article L 713-4 ;*
- *Vu les statuts de l'Université Sorbonne Université ;*
- *Vu les statuts de la faculté de santé de Sorbonne Université approuvés par le conseil d'administration de Sorbonne Université du 4 juillet 2023 ;*
- *Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections des 18 et 29 octobre à la Faculté de Santé ;*
- *Vu l'arrêté portant organisation de l'élection du doyen de la faculté de santé du 27 octobre 2023*
- *Vu l'arrêté de recevabilité de la candidature du Professeur Bruno RIOU du 27 novembre 2023*
- *Vu la délibération du conseil de faculté de santé en date du 12 décembre 2023 portant proclamation des résultats de l'élection du Doyen de la faculté de santé Sorbonne Université ;*

ARRETE

Article 1 :


M. Bruno RIOU est élu Directeur de l'UFR de santé, dénommée Faculté de santé Sorbonne Université. Son mandat d'une durée de cinq ans prend effet à compter du 12 décembre 2023.

Article 2 :

La directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 12 décembre 2023

La Présidente Sorbonne Université



Nathalie DRACH-TEMAM